

sont desservis par le Département d'électricité et d'éclairage de la municipalité de Summerside. On trouvera aux paragraphes suivants un résumé des fonctions et de l'activité des commissions provinciales d'électricité des autres provinces.

Nouvelle-Écosse.—La Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse a été créée en 1919 en vertu de la *Power Commission Act*, afin de fournir l'énergie électrique par les moyens les plus économiques. La loi de l'électrification rurale de 1937 a grandement facilité le service de détail en assurant l'aide financière nécessaire pour équilibrer le coût et le revenu des extensions approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil. En 1941, une modification de la loi sur la Commission hydro-électrique a autorisé cette Commission, subordonnée à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, à réglementer et à contrôler la production, le transport, la distribution, la vente et l'usage de l'électricité dans la province. Certaines recherches se poursuivent dans la province sous les auspices du gouvernement fédéral, en étroite collaboration avec la Commission. Cependant, la régie des ressources hydrauliques de la province est dévolue à la Couronne et exercée en vertu de la loi de 1919 sur les cours d'eau de la Nouvelle-Écosse. La Commission paie les redevances régulières pour les droits hydrauliques.

La Commission est financièrement autonome et rembourse ses emprunts à même ses revenus. Le bilan arrêté au 30 novembre 1960 accuse des immobilisations de \$62,691,094, y compris des ouvrages en chantier d'une valeur de \$11,358,829. L'actif exigible se chiffre par \$1,140,572, et le passif est ainsi réparti: fixe, \$51,767,021; exigible, \$2,646,975; provisions pour dépenses imprévues et renouvellements, \$5,544,253; réserves d'amortissement, \$9,225,103; et réserves générale et spéciale, \$3,248,690.

Le premier aménagement de la Commission, l'installation de 800 HP sur la rivière Mushamush, est entré en service en 1921 et a fourni 208,752 kWh au cours de sa première année complète d'exploitation. Les années suivantes ont vu une expansion marquée et la puissance installée a atteint, au 30 novembre 1961, 132,650 HP pour les turbines hydrauliques, 770 kW pour les groupes diesel et 60,000 kW pour les turbines à vapeur.

Le territoire de la Commission s'étend à toute la province et renferme six réseaux disposant en tout de 24 usines génératrices et de plus de 4,500 milles de lignes de transport et de distribution. On trouvera des renseignements concernant les nouvelles installations achevées ou en construction en Nouvelle-Écosse en 1961 à la page 603.

12.—Puissance et production des réseaux de la Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse, année terminée le 30 novembre 1961

Réseau ¹ et première année d'exploitation	Puissance installée	Production	Réseau ¹ et première année d'exploitation	Puissance installée	Production
	kW	kWh		kW	kWh
Réseau de l'Ouest					
Harmony (1943).....	600	3,270,000	St. Margaret (1921).....	10,400	25,418,900
Roseway (1930).....	888	3,167,761			
Gulch (1952).....	6,000	16,235,489	Mersey		
Ridge (1957).....	4,000	6,072,480	Première installation (1928)...	21,780	87,250,000
Mobile (diesel).....	200	—	Chutes Cowie (1938).....	7,200	35,885,400
Sisiboo (1960).....	6,000	16,753,100	Deep Brook (1950).....	9,000	39,354,000
Weymouth (1961).....	9,000	23,165,800	Lower Great Brook (1955)....	4,500	17,435,540
Réseau de l'Est					
Barrie Brook (1940).....	360	2,010,610	Canseau (diesel) (1937).....	770	20,660
Dickie Brook (1948).....	3,800	8,810,160			
Chutes Malay (1924).....	3,800	9,521,310	Tusket (1929).....	2,160	9,952,518
Chutes Ruth (1925).....	6,970	26,782,330			
Liscombe (1957).....	450	2,423,565			
Trenton (thermique) (1951)....	60,000	185,407,400	Total.....	157,678	518,946,023

¹ Hydraulique sauf indication contraire.